



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

***Règlement numéro 293-2024 intitulé,
RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC***

Donné à Preissac, ce 11 décembre deux mille vingt-quatre.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 11 décembre 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier
